

GRIFF'ACTIV

*Désinfection des griffes
Désinfection des brosses Robot de traite.*

1. PROPRIÉTÉS :

GRIFF'ACTIV est un produit spécialement étudié pour désinfecter les griffes des faisceaux trayeurs évitant ainsi l'infection des vaches saines après la traite des vaches leucocytaires ou présentant des mammites. Action préventive, désinfection du matériel.

GRIFF'ACTIV évite la propagation des germes par le faisceau trayeur.

GRIFF'ACTIV convient pour le nettoyage en robot de traite avec les brosses à rotation inversée.

L'action mécanique des brosses permet un nettoyage optimal, même sur souillures sèches et collées.

GRIFF'ACTIV permet la désinfection des brosses après chaque nettoyage de trayons.

GRIFF'ACTIV permet également la désinfection par pulvérisation et trempage des griffes des machines à traire lors de la traite entre deux animaux pour éviter les contaminations croisées entre animaux malades.

GRIFF'ACTIV est soutenu au niveau du règlement Biocide 528/2012 en TP3 et enregistré sous SIMMBAD sous le n°50964. Produit conforme au règlement CE 1358/2014, relatif à la production biologique.

2. MODE D'EMPLOI :

Après la traite d'une vache infectée, tremper les griffes du faisceau trayeur dans la solution de **GRIFF'ACTIV**, dans l'intervalle entre deux vaches.

Laisser tremper le temps indiqué dans le tableau.

Rincer dans un autre seau avec de l'eau propre et saine.

Avant de brancher la vache suivante bien égoutter le faisceau trayeur.

ATTENTION : Ne pas aspirer la solution

Suivre les recommandations du fabricant de robot pour les conditions d'utilisation du produit.

| Usages | Bactéricide | | Levuricide | | Fongicide | | Virucide (sur ECBO + virus de la vaccine*) | |
|---------------|-----------------------------------|--------|-------------------|--------|-------------------|--------|--|--------------------------------|
| | à 10°C pour l'ensemble des normes | | | | | | | |
| | Conditions | Dosage | Conditions | Dosage | Conditions | Dosage | Conditions | Dosage |
| Pulvérisation | EN 14349 3 mn | 0,6% | EN 16648 1 mn | 1% | | | EN 14675 5 mn 5 mn | 0,5% 0,1 % * |
| Trempage | EN 14349 15 mn | 0,4% | EN 16438 15 mn | 1% | EN 16438 15 mn | 1% | EN 14675 15 mn 5 mn 5 mn | 0,1% 0,5% 0,1 % * |
| Circuit | EN 1656 15 mn | 0,3% | EN 1657 15 mn | 2% | EN 1657 15 mn | 2% | EN 14675 15 mn | 0,1% |

Bactéricidie souches testées :

Staphylococcus aureus ATCC 6538
Pseudomonas aeruginosa ATCC 15442
Enterococcus hirae ATCC 10541
Proteus Vulgaris ATCC 13315

Levuricide souche testée :

Candida albicans ATCC 10231

Fongicide souche testée :

Aspergillus brasiliensis ATCC 16404

Virucide virus testé :

Bovine Enterovirus Type 1 ATCC VR-248
(ECBO)

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

| | |
|-----------------------|---|
| Aspect : | Liquide limpide incolore |
| Odeur : | Piquante |
| pH : | <2,00 |
| Densité : | 1,15 +/- 0,02 |
| Propriétés : | Miscible à l'eau en toute proportion, inodore aux doses préconisées. |
| Substance active : | Acide péracétique (N° CAS 79-21-0) à 60 g/L et Peroxyde d'hydrogène (N° CAS 7722-84-1) à 293 g/L. |
| Stockage : | Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel. Durée d'utilisation optimale 12 mois. |
| TP | TP03 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire. |
| Type de préparation : | SL - Concentré soluble. |

4. CONDITIONNEMENTS :

001135273 - Bidon de 20 KG,
 001135234 - Fûts de 65,
 001135222 - Fût de 200KG.

5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel. Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1352) : + 33 (0)3 83 22 50 50, N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.com

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Le pictogramme EVPHEL, présent sur le produit, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 08 septembre 1999).

Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Produit conforme au règlement CE 889/2008, pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

N° de révision 07/08/2019-1352 V3